

Infrastructure  
Matériel et systèmes  
3003 Berne

# APPENDICE 1

## À LA FEUILLE D'INSTRUCTION N° 1

**ANNEXÉE AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA MAINTENANCE ET  
L'ÉLIMINATION DU MATÉRIEL DE PROTECTION CIVILE**

**Conditions et prestations de RUAG Electronics,  
état au 1<sup>er</sup> juillet 2006**

	Ind	Date	Visa	Modifications	Responsable		
<b>E</b> <b>d</b> <b>i</b> <b>t</b> <b>i</b> <b>o</b> <b>n</b>	a	18.12.06	Win	Nouveau document	<b>Tél</b> 031/322 51 45 <b>Fax</b> 031/322 52 98		
	b						
	c						
	d						
	e					<b>1 - 1</b>	Index a
Approuvé		Date: 18.12.2006	Visa: Kb				

# RUAG

Aerospace Defence Technology

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION  
DE LA POPULATION  
Infrastructure, Matériel et systèmes, 3003  
Berne

## Conditions et prestations de RUAG Electronics, état au 1<sup>er</sup> juillet 2006

### 1. Entretien périodique

**Prestations:**

- Contrôle visuel et mécanique  
(en particulier des parties en caoutchouc)
- Contrôle du fonctionnement général
- Contrôle électrique au moyen d'un poste de mesure automatique

**Prix:**

1 – 9 pce	par pce	Fr. 50.--
dès 10 pce	par pce	Fr. 45.--

La réparation des appareils défectueux n'est pas comprise dans les prix (voir ch. 2).

### 2. Réparations

Si le mandant n'en décide pas autrement, les réparations ne dépassant pas Fr. 100.-- sont entreprises sans discussion préalable.

Si le montant dépasse Fr. 100.--, les réparations ne sont pas effectuées. Dans ce cas, RUAG puise dans les réserves d'appareils retournés à l'OFPP pour fournir au mandant un appareil de remplacement contrôlé d'un point de vue mécanique et électrique pour un montant fixe de Fr. 100.--.

**3. Conditions:**

- Délai de livraison: 3 semaines à compter de la date de réception du mandat (toutes prestations)
- TVA (7,6 %), frais de port et d'emballage en sus
- 3 mois de garantie sur les réparations

**4. Contact:** Pierre-André Campana (d/f)

RUAG Electronics  
Les Glariers  
Case postale 335  
1860 Aigle  
Telefon 024 468 92 20  
e-Mail: pierre-andre.campana@ruag.com